

# PROCEDURE

## pour la délivrance d'une convention de stage RT2

### Année 2013-2014

**Période de stage : du 07/04/2014 au 13/06/2014 (10 semaines)**

## Objet du document

Le présent document a pour objet de fixer les modalités concernant l'attribution d'un stage. L'expérience des années passées a amené l'équipe pédagogique à décider que la convention précisant les modalités du stage et assurant le stagiaire de son aspect définitif ne serait délivrée qu'après le respect de la procédure décrite ci-après.

## Procédure

La délivrance d'une convention de stage doit se faire en 6 étapes. Ce n'est qu'après la validation de ces 6 étapes que le stage pourra être considéré comme acquis.

**① Première étape :** Le contact téléphonique. Vous devez prendre contact avec l'entreprise et obtenir un rendez-vous avec le chef du service qui vous accueillera. Il est **extrêmement important de rencontrer la personne qui vous évaluera** et pas le PDG par exemple.

**② Seconde étape :** Le rendez-vous. **Vous rencontrez la personne qui vous évaluera.** Vous discutez du contenu du stage, des conditions de travail et de tout autre question vous concernant. Il vous sera peut être demandé de présenter votre formation ! Il est impératif que le sujet vous plaise et qu'il soit défini de manière suffisamment précise pour que l'équipe pédagogique puisse le valider. Vous devez, lors de ce rendez-vous, faire remplir et signer par le responsable de votre stage dans l'entreprise, le document intitulé « sujet ou thème de stage ».

**③ Troisième étape :** Vous remettez le document « sujet ou thème de stage » au responsable des stages (Manuel Munier). A partir de la définition du sujet, l'équipe pédagogique de l'IUT valide ou invalide le sujet. Une fois le sujet de stage validé, M. Munier signera l'original et vous le remettra. Il garde la copie dans ses archives.

**④ Quatrième étape :** Vous devez ensuite remplir à la main la fiche intitulée « fiche de liaison » que vous pouvez télécharger l'URL suivante (site web UPPA → Intranet → Vie étudiante → Ma recherche de stage : démarches administratives → Stage en France) :

[http://ve.univ-pau.fr/live/digitalAssets/124/124975\\_Fiche\\_de\\_liaison\\_france\\_et\\_etg\\_2013\\_2014.doc](http://ve.univ-pau.fr/live/digitalAssets/124/124975_Fiche_de_liaison_france_et_etg_2013_2014.doc)

Une fois le document rempli (avec l'aide de l'entreprise qui désire vous accueillir) et les pièces demandées jointes, vous pourrez le saisir informatiquement sur le web à l'adresse suivante :

<https://www.apogee-pau.u-bordeaux.fr/apo8web/>

Une fois saisi, votre dossier sera traité par notre secrétariat. **Si vous n'avez pas fait valider votre sujet de stage par M. Munier (cf. document « sujet ou thème de stage »), votre dossier sera bloqué et vos conventions de stage ne seront pas éditées !** Veuillez donc respecter la procédure mise en place !

**⑤ Cinquième étape :** Vous attendez au moins trois jours et vous vous rendez au secrétariat pour retirer votre convention de stage à faire signer en 4 exemplaires. NB : pour information, un modèle de « convention de stage » est disponible ici [http://ve.univ-pau.fr/live/digitalAssets/119/119981\\_MODELES\\_ACTUALISES\\_FEVRIER\\_2013.zip](http://ve.univ-pau.fr/live/digitalAssets/119/119981_MODELES_ACTUALISES_FEVRIER_2013.zip)

**⑥ Sixième étape :** Vous retournez au secrétariat les 4 exemplaires dûment signés et complétés par le responsable du stage en entreprise et vous même. L'ordre de signature est le suivant: l'étudiant en premier, l'entreprise en second, puis seulement le chef de département et finalement le directeur de l'IUT.

## Remarques

Deux raisons peuvent conduire l'équipe pédagogique à invalider la proposition de stages :

- Le sujet est insuffisamment détaillé. Vous devez reprendre contact avec le tuteur industriel. Dans certains cas, le responsable des stages vous assiste.
- Le sujet ne correspond pas à un travail de niveau DUT ou encore le travail demandé ne correspond pas au temps imparti. Le sujet doit être abandonné

Deux personnes interviennent dans la gestion des stages : Mme Peggy Rivenq qui s'occupe de l'aspect administratif et qui remplit les conventions et les bases de données et Manuel Munier, responsable de la partie pédagogique. Il est donc clair que la délivrance de la convention ne peut pas être quasi immédiate (délai environ 10 jours).

## Quelques liens et annexes importants: (à consulter attentivement, maj 06/09/2011)

Stage à l'UPPA – Procédure:

<http://ve.univ-pau.fr/live/stages-etudiants>

Fiche de liaison à récupérer par vos soins avec sa notice explicative:

[http://ve.univ-pau.fr/live/digitalAssets/124/124975\\_Fiche\\_de\\_liaison\\_france\\_et\\_etg\\_2013\\_2014.doc](http://ve.univ-pau.fr/live/digitalAssets/124/124975_Fiche_de_liaison_france_et_etg_2013_2014.doc)

APOGEE : Lien pour remplir la fiche de liaison informatiquement sur le web:

<https://www.apogee-pau.u-bordeaux.fr/apo8web/>

Documents mis à disposition par le département R&T MdM :

<http://web.univ-pau.fr/~munier/temp/Stages/>

BdD stages IUT: Site web mis en place à l'IUT pour consulter les stages effectués ces dernières années dans chacun des départements (avec consultation possible des rapports):

<http://iut-adour.univ-pau.fr/stages/iut/>